

Compte rendu de la rencontre délégation / conseiller du 1er ministre (21 octobre 2008)

La délégation était composée de :

Micheline Léger (FSU Dares), Nila Ceci (Comité de défense de la statistique publique DG) Catherine Ouvrard (CGT-FO Insee), Yohan Baillieul (CGT SOeS), Julie Herviant (CGT Insee).

La délégation a été reçue par Jean-François Monteils, conseiller du 1er ministre pour les questions de fonction publique, et de réforme de l'État.

Nous avons présenté notre délégation (syndicats et comité de défense) et le champ couvert par notre intervention et un premier bilan du succès de la journée de grève par les mobilisations menées à Paris ainsi que dans les régions. Nous avons présenté l'explication de notre revendication de retrait du projet de délocalisation de la statistique publique :

-implantations déjà fortement régionalisées et pour lesquelles nous revendiquons une meilleure prise en compte de la demande locale ;

-nécessité de conserver des implantations parisiennes et régionales pour des raisons de coordination dans l'élaboration des statistiques ;

- conséquence inévitable de casse du système statistique avec un projet de délocaliser 1000 agents dans des institutions déjà en forte perte d'effectifs ;

- perte importante d'expérience et de savoir-faire liée aux départs d'agents qui ne suivront pas leurs fonctions ;

-le fait que les agents aient une vie sociale et familiale qui ne leur permet pas de quitter la région où ils vivent ;

-le manque de cohérence de politiques qui prévoient, notamment avec la RGPP, des restructurations très fortes, et infligent ce projet encore plus déstructurant ;

-et donc le sentiment, à la suite de la nouvelle carte militaire, de servir de bouche-trou.

J.F. Monteils, au cours de nos argumentations et questions a apporté les éléments suivants:

-la politique du gouvernement est de réformer plus rapidement et plus profondément que précédemment. Il est conscient que cela provoque de l'incertitude chez les agents. Mais il analyse la situation de l'administration centrale comme trop parisienne. L'état doit décider de la répartition des services publics sur le territoire, et l'analyse que fait le gouvernement est que l'intérêt fonctionnel de la proximité des services parisiens n'est peut-être pas si important. L'aménagement du territoire est avancée comme la raison principale des délocalisations.

-les moyens de communication, comme la visioconférence, n'ont pas été développés autant que dans d'autres secteurs, si cela est fait, on doit pouvoir éloigner certains domaines sans qu'ils en pâtissent.

-le gouvernement veut créer, dans la même veine que les pôles de compétitivité, des pôles de "forces intellectuelles", de "haut niveau".

-les délocalisations paraissent toujours impossibles aux agents concernés quand elles sont annoncées, par peur du changement, mais on arrive à les mener. Le gouvernement sait qu'environ 10% des agents suivent leur administration dans ce genre d'opération mais justement cela favorisera les recrutements locaux. L'administration centrale sur-représente les parisiens d'origine, et en la déplaçant, on favorisera un recrutement plus équilibré dans le futur..

-la question des coûts sera examinée globalement et l'objectif du gouvernement est que les opérations de délocalisation provoquent globalement des économies (vente de propriétés de l'Etat...).

-les hauts responsables de l'Etat qui connaissent le fonctionnement de la statistique ont effectivement fait savoir au gouvernement que le projet de délocalisation était dangereux mais c'est bien pour cela qu'une réflexion a été engagée par la mission Dupont-Cotis.

-Le gouvernement ne souhaite pas de mobilité forcée des agents, et un suivi de formation pour leur réorientation sera sans doute prévu. Le nombre d'agents qui sera concerné par la délocalisation n'est pas encore connu, c'est la mission Dupont-Cotis qui le proposera.

A la remarque : nous continuons à demander le retrait du projet, la réponse est à nouveau : non, quelque chose a été décidé, ce sera mis en application. Le but est une meilleure répartition des emplois publics et des compétences sur tout le territoire, et une meilleure utilisation par l'administration de moyens de communication.

Et à la question : vous ne tiendrez donc pas compte de la mobilisation des agents de la statistique publique ? il a répondu : je ne perdrais ni mon temps ni le vôtre à vous recevoir si ce n'était pas pour vous écouter. Je transmettrai vos remarques au 1^{er} ministre et à la mission Cotis-Dupont. Elles pourront influencer sur l'ampleur et les contours du projet.

Au final, nous avons eu l'impression de ne pas avancer dans la discussion. Le conseiller avait probablement un mandat dont il ne pouvait pas sortir. Quels que soient les arguments développés, la réponse a été de légitimer les décisions par la nécessité de mettre en place des projets de changements.

Mais nul doute que la mobilisation dont nous avons fait preuve commence à être prise au sérieux.

A nous de transformer l'essai : la mobilisation doit continuer !